

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : **EMPLOIS STATUTAIRES**

Membres élus présents : MM AROT – BAILLY - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MONNET - MME NALLET – MM. PENON – VERNE

Membres associés présents : MM. CORBIOLI – LAMY – PIERROT – MME PREVALET

Intervention du Président Fontenat,

Dans le cadre de la réforme et des processus budgétaires adoptés en Rhône-Alpes, il a été demandé par la CCIR à chaque CCIT de faire état de ses emplois permanents, au-delà de l'adoption régulière du budget par l'assemblée générale.

Concernant la CCIT de l'Ain, le nombre d'emplois permanents ayant vocation à être occupés par des agents titulaires ou en CDI s'élève à 40 au 1^{er} janvier 2022, selon le décompte présenté ci-dessous :

Nombre Poste	Intitulé EMPLOIS	Niveau
1	Directeur Général	HG
3	Directeur	8
1	Manager II	7
1	Conseiller entreprises III	7
1	Manager I	6
2	Responsable études	6
2	Chargé d'activité FPC	6
4	Conseiller entreprises II	6
1	Animateur réseaux d'entreprises	6
1	Chargée marketing web communication	5
6	Conseiller entreprise I	5
2	Chargé de mission I	5
1	Assistant expert	5
6	Assistant spécialisé	4
4	Chargé de formalités	4
1	Documentaliste	4
1	Chargé d'accueil	3
1	Employé administratif	2
1	Employé moyens généraux	2
40	TOTAL AU 1^{er} JANVIER 2022	

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, valide le décompte des emplois permanents destinés à être occupés par des agents titulaires ou en CDI au 1^{er} janvier 2022.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

